

FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE



Rhône

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Convocation du 3 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le 9 novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mesdames Caroline BENOIT-GONIN, Véronique BOUCHARD, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS,
Messieurs Thomas ALESSI Diogène BATALLA, Olivier CHAMBE, Guy COLENT, Aymeric GIRARDON, Vincent LABOURIER, Jean-Marie LEYGONIE.

Absents excusés : Isabelle MORESI (Pouvoir donné à Jean-Marie LEYGONIE), Philippe DRAIS, Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Karine BOUCHET)

Absent :

2020-55/ DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À LANCER UN MARCHÉ À BONS DE COMMANDE POUR UN ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : M.BATALLA

Afin d'avoir un assistant à maître d'ouvrage (AMO) qui pourrait conseiller la mairie, évaluer et chiffrer les projets de travaux.

Les opérations envisagées seraient les suivantes :

- réfection de la salle polyvalente,
- agrandissement de l'école,
- réaménagement de la mairie,
- réflexion sur la réorganisation du centre bourg (démolition d'une construction et aménagement d'un espace vert public ou d'une nouvelle construction)
- création d'une résidence pour seniors autonomes ainsi qu'une crèche.

Pour ce faire, il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à lancer un marché à bons de commande.

Ce marché comprendrait toutes les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (des études jusqu'à la réalisation) dans tous les domaines de compétence (urbanisme, aménagement paysager,

réglementation des établissements recevant du public...) afin que la commune puisse décider, en fonction des projets, quelles missions elle souhaite confier ou non à cet AMO.

Le marché serait lancé sans montant minimum, ni montant maximum car il est difficile, à l'heure actuelle de chiffrer le montant des travaux envisagés. Cela obligera à faire un appels d'offres mais permettra d'avoir des réponses d'entreprises qui aura la capacité humaine, matérielle, et la réactivité nécessaire pour pouvoir travailler, par exemple, sur 2 dossiers en même temps.

Il sera demandé des éléments de références de prestations identiques et des qualifications spécifiques type OPQIBI (Organisme de Qualification de l'Ingénierie), ou OPQTECC (Organisme de Qualification des économistes de la construction), ou OPQCM (Office Professionnel de Qualification des Conseils en Management)

Les critères de choix des offres seront les suivants :

CRITERES	PONDERATION
Prix des prestations	60%
Valeur technique décomposée en :	40%
- Compétences avec la liste nominative des intervenants avec leur CV	
- Méthodologie de projet jugée sur : - la réponse au cas pratique - le schéma prévisionnel des interventions proposées pour répondre à la mission	

Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le lancement d'un marché à bons de commande pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage dans les conditions citées ci-dessus,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce marché.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,


Diogène BATAÏLLA

